

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COOPERATIVE DU LYCEE CAMILLE COROT DE MORESTEL

Septembre - Octobre 2020

Ordre du jour

- Élection du nouveau bureau
- Bilan financier
- Rappel du titre de l'association et de l'objet de l'association
- Choix des projets pour l'année en cours

Election du nouveau bureau

Bureau actuel :

**Mme PAYM Colette Présidente & M. BLOEMEN Théo
président élève –**

**Mme MAHOUT & Mme DECORME co-trésorières &
2 trésoriers adjoints élèves M . DALLONGEVILLE
Aubin et Mme LETRAZ Tessa**

**3 secrétaires élèves : Mme BALLY Apollina & Mme
PATROUILLER Mahault et M. MARTIN-CORDIER
Théo**

Bilan financier

	A	B	C	D	E		
1	FOYER SOCIO-ÉDUCATIF						
2	DU LYCÉE CAMILLE <u>COROT</u>						
3	38510 <u>MORESTEL</u>						
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11	ANNÉE SCOLAIRE		2019-2020-2021				
12							
13							
14							
15							
16	Solde au 31/12/2019						
17							
18	Compte-courant : €			17 016,35			
19	<u>CSL</u>			10027,55,			
20							
21							
22							
23	Solde au 11/02/2020						
24	Compte-courant : €			16 392,89			
25	<u>CSL</u>			10 027,55,			
26	TOTAL			16 392,89 €			
27							
28	La Trésorière Fabienne <u>Decorme</u>			La Présidente Colette <u>PAYM</u>			
29							
30							
31							

- La coopérative est tributaire pour son fonctionnement des subventions allouées par la municipalité de Morestel et par les adhésions des élèves. La coopérative a dépensé pour les clubs, les diverses dépenses de fonctionnement, des achats pour le CDI et surtout pour les voyages et sorties. **Au vue des futures dépenses prévues la cotisation d'adhésion 2021-2022 sera de 10€.**

- Environ 80% des élèves de l'établissement adhèrent à l'association qui réaffirme sa volonté de faire participer les élèves à la vie de l'établissement dans le sens d'un engagement solidaire, responsable, citoyen et en autonomie.
- Chaque année on accepte de participer au financement des sorties scolaires et périscolaires. Nous contribuons au bon fonctionnement du lycée avec les clubs (musique...), en contribuant à l'aménagement des locaux, à l'achat de documentation, en participant aux événements du lycée...

Dépenses prévues en 2020-2021

- Le financement des voyages et sorties est prévu
- Les dépenses pour les différents clubs sont prévues
- La participation aux événements festifs du lycée
- L'achat de fournitures et de documentation
- Le financement d'activités pédagogiques diverses
- L'aménagement de la salle de détente pour les élèves

Nouveau titre de l'association

Modification du titre de l'association :
Le Foyer SocioEducatif du lycée
Camille Corot sera renommé
**COOPERATIVE DU LYCEE CAMILLE
COROT DE MORESTEL**

Nouvel objet de l'association

La coopérative a pour objet :

1. de créer et de développer, parmi les élèves, l'esprit de compréhension, d'entraide et de solidarité, d'exercer les élèves à la responsabilité, à la citoyenneté, à l'autonomie, de favoriser les relations de convivialité au sein de l'établissement.
2. d'améliorer le cadre de vie scolaire.

- 
3. de permettre l'amélioration des méthodes et des procédés d'enseignement et d'accroître leur efficacité.
 4. de développer les activités culturelles et socio-éducatives en participant au financement des voyages scolaires et périscolaires notamment en prenant en charge de façon totale ou partielle les frais de voyages et sorties scolaires et périscolaires y compris la part accompagnateurs (par des dons à l'EPL Camille Corot de Morestel).
 5. de mettre en œuvre des projets coopératifs.

L'article 11 a été modifié comme suit, la phrase en gras a été rajoutée :

Article 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

*Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée. **Un bilan financier et d'activité sera présenté en fin d'année scolaire au conseil d'administration du lycée Camille Corot de Morestel (siège de l'association).***

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Actions 2020

- **La vente de chocolat devrait être reconduite, des élèves participerons à l'organisation de la distribution après réception des commandes**
- **Une tombola est envisagée d'ici la fin de l'année**
- **De nouvelles actions peuvent être mises en œuvre au cours de l'année notamment en collaboration avec le CVL et la MDL**



**Un appel aux bonnes idées pour
améliorer la vie dans
l'établissement est plus que jamais
lancé !**

Merci à vous.